



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°151

26 Novembre 2020

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Exceptionnel : Un financement de la COVID qui débordera sur 2021**

Comme annoncé dans l'Agenda précédent, l'instruction du 28 octobre 2020 qui va être financée dans les tous prochains jours par l'ARS, va permettre au minimum la prise en compte:

- De la compensation des surcoûts des ESMS du 1^{er} mars au 31 août 2020 ;
- De la compensation des pertes de recettes d'hébergement du 1^{er} juin au 10 juillet 2020 ;
- De la prime Grand âge pour les EHPAD relevant de la fonction publique territoriale ;
- Des revalorisations socle du Ségur pour les EHPAD relevant de la fonction publique hospitalière pour la période septembre à décembre 2020,

Mais il est déjà prévu une 3e phase de campagne budgétaire PA/PH qui sera lancée dès janvier 2021 au titre de l'année 2020. Cette troisième phase permettra de financer :

- Les surcoûts des ESMS engagés (lors de ma 2e vague) du 17 octobre au 31 décembre 2020
- La compensation des pertes de recettes d'hébergement des EHPAD (du 17 octobre au 31 décembre 2020) ;
- Les revalorisations socle du Ségur pour les EHPAD relevant de la fonction publique territoriale et les EHPAD privés (associatifs et commerciaux) pour la période septembre à décembre 2020.

Ces critères seront ensuite inscrits dans la 3^{ème} instruction budgétaire aux ARS. Pour la compensation des surcoûts liés à la gestion de la crise épidémique et des pertes de recettes d'hébergement, de nouvelles enquêtes seront lancées auprès des ESMS.

- **Et le Ségur de la Santé dans tout cela**

Nous sommes souvent interrogés sur le déploiement des accords du Ségur de la Santé pour les Ehpads autre que la fonction publique hospitalière (seul décret paru à ce jour) ?

Voici un extrait de [l'instruction budgétaire du 28 octobre](#) qui vous donne la réponse :

Pour les autres EHPAD, ces accords du Ségur de la santé devant être transposés dans des accords collectifs ou à défaut des décisions unilatérales de l'employeur pour les EHPAD privés et dans un décret ad-hoc pour les EHPAD relevant de la fonction publique territoriale, le **versement interviendra donc à partir de janvier 2021 avec effet rétroactif au 1er septembre** 2020. Afin de ne pas faire peser la charge de ces revalorisations salariales sur les résidents des EHPAD par un renchérissement des tarifs d'hébergement, ni sur les finances des conseils départementaux, le Gouvernement a proposé un article en projet de loi de

financement de la sécurité sociale pour 2021 permettant de financer l'intégralité de ces revalorisations salariales et a abondé l'objectif de dépenses pour personnes âgées de 345 M€ en 2020, correspondant aux montants de ces revalorisations salariales du 1er septembre au 31 décembre 2020, y compris les charges sociales salariales et patronales correspondantes.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **L'ARS Aquitaine propose une cellule d'écoute**

L'ARS Nouvelle-Aquitaine lance une cellule d'écoute et de dialogue éthique pour faciliter les échanges entre les établissements médico-sociaux et les familles. La cellule peut être saisie par les familles, les patients, les représentants des usagers, les professionnels des établissements quand des tensions surgissent, au sein de l'établissement. L'objectif est d'écouter les différentes parties qui peuvent verbaliser leurs souffrances et la manière dont elles ont vécu certaines situations, grâce à l'intervention de spécialistes de l'éthique.

- **L'ARS Ile de France elle propose un guide**

Ce guide qui s'intitule « Les Appuis à destination des Ehpad pour faire face au rebond épidémique » est disponible sur le [lien suivant](#).

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **2 nouvelles fiches pour les EHPAD en lien avec la Covid**

En cette période de 2e vague épidémique, les ESSMS sont destinataires de 2 fiches, diffusées par le ministère des Solidarités et de la Santé, portant sur le [soutien psychologique](#) pouvant être amélioré à leurs personnels par les cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP) et sur la [conduite à tenir pour la prise en charge](#) des défunts visés ou susceptibles d'atteindre de Covid-19.

- **La CNIL va créer un référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel**

Ce [nouveau référentiel](#) qui s'intitulera « *Référentiel relatif aux traitements des données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et médico-social des personnes âgées, en situation de handicap et en difficulté* » sera soumis à la consultation des EHPAD avant sa parution.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Nouvelles missions des ARS : Le Médico-Social peu impacté**

Au fil des années, le nombre de missions des ARS a tant augmenté qu'en 2018, une clarification est apparue nécessaire. C'est pourquoi la loi Santé du 24 juillet 2019 a habilité le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures devant permettre, de recentrer les missions de l'ARS. C'est l'objet de l'ordonnance du 18 novembre 2020, qui contient deux mesures concernant les acteurs du secteur médico-social.

1ere mesure prévue par l'ordonnance: obligation de signalement sans délai, par les ESSMS aux «*autorités de l'État*» (vraisemblablement les ARS) et à l'Agence du numérique en santé, des «*incidents significatifs ou tombes de sécurité des systèmes d'information* » .

Seconde mesure: les unités de soins de longue durée (USLD) sont actuellement tenues de conclure une convention pluriannuelle tripartite avec le PCD et le directeur général de l'ARS. L'ordonnance précise que désormais, c'est une annexe au CPOM qui doit être conclue.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Avenant salarial en CCU**

La valeur du point de la CCU vient d'être modifiée dans un avenant en date du 9 novembre 2020. La valeur du point passe donc de 7.10 à 7.16 € **avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2020**, soit une augmentation de 0.85% qui vient s'ajouter au 1% d'ancienneté annuel.

- **Formation des soignants en ligne**

Découvrez ces deux [cours en ligne](#) gratuits qui sont des outils de formation rapides et utiles pour pallier les besoins de formation engendrés par la pandémie.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Nouvelles mesures pour les visiteurs en Ehpad**

En raison de la dégradation de la situation épidémique dans de nombreux établissements, les [mesures de protection sont renforcées](#) dans tous les établissements accueillant des personnes âgées afin de protéger les résidents sans les isoler.

AGENDA NATIONAL

/

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Cyril Dechegne Consulting : des missions sur mesure**

Parmi nos nombreuses missions proposées, nous rappelons les plus prisées sur 2020 :

- Réalisation de PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) avec projections multiples pour vous aider dans vos choix d'investissements.
- Analyse d'EPRD pour en vérifier la fiabilité et écrire avec vous les orientations stratégiques à court et moyen terme.
- Audit financier.

N'hésitez pas et envoyer nous un mail en cas de besoin cyril@cyrildechegne.fr. Apprenez à mieux [nous connaître](#).

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

Mis en veille pendant la période de confinement

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](http://cyrildechegne.fr)